

**Zeitschrift:** Le pays du dimanche

**Herausgeber:** Le pays du dimanche

**Band:** 5 (1902)

**Heft:** 257

**Artikel:** Histoire de la Seigneurie de Spiegelberg ou des Franches-Montagnes

**Autor:** Daucourt, A.

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-251891>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 29.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

POUR TOUT AVIS  
et communications  
S'adresser  
à la rédaction du  
Pays du dimanche

# LE PAYS

POUR TOUT AVIS  
et communications  
S'adresser  
à la rédaction du  
Pays du dimanche

Porrentruy

Porrentruy

TÉLÉPHONE

## DU DIMANCHE

TÉLÉPHONE

LE PAYS 30<sup>me</sup> année

Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS

30<sup>me</sup> année LE PAYS

### AVIS

Nous prévenons les lecteurs du **Pays**, ainsi que le public en général, que l'**Histoire des Franches-Montagnes**, que nous publions actuellement dans le **Pays du Dimanche**, aura un tirage à part, formant un beau volume, proprement imprimé.

Comme ce tirage sera restreint à un certain nombre d'exemplaires, les personnes qui désirent se procurer cet ouvrage, voudront bien s'adresser au plus tôt à l'éditeur, soit à l'**Imprimerie de la Société typographique de Porrentruy**. Prix fr. 3. — l'exemplaire.

### HISTOIRE

DE LA

SEIGNEURIE DE SPIEGELBERG OU DES

#### FRANCHES-MONTAGNES

PAR

A. DAUCOURT, curé de Miécourt.

Ses études littéraires finies, le jeune Copin demanda son admission au grand séminaire de Porrentruy où il entra en 1744, avec son ami Louis Joseph Brossard, bourgeois aussi de St-Ursanne et qui fut plus tard, comme nous le verrons, le digne émule de Copin aux Franches-Montagnes.

Le 16 janvier de cette même année, on publia dans cette même église de St-Ursanne le titre patrimonial, consistant en « un can-

ton de cumaine situé au territoire de Se-leute », moyennant les réserves et avec le consentement du Chapitre.

Ordonné prêtre dans la chapelle du séminaire, Copin revint à St-Ursanne pour y célébrer sa première messe. C'est à cette occasion que le jeune prêtre reçut une gratification de trois écus neufs de la part du Magistrat de la ville, le 28 septembre 1746.

La paroisse de St-Ursanne avait alors pour curé Frédéric-Joseph de la Bresche. Ce prêtre était âgé et d'une si faible santé qu'il ne pouvait plus remplir ses fonctions pastorales. Il avait pour vicaire en titre de la paroisse le chapelain Jean-Nicolas Guerroux, mais le vieux curé demandait encore un remplaçant pour le service du chœur. Il se choisit à cet effet pour vicaire personnel le nouveau prêtre Zephirin Copin. Celui-ci occupa ces fonctions pendant trois ans. En 1749, M. de la Bresche résigna ses fonctions de curé et sa préséance d'une pension. Le jeune Copin se trouvant sans poste, aucun bénéfice n'était alors vacant, fut admis à fréquenter le chœur, en attendant qu'on pût le placer, mais sans honoraires fixes.

La cure de Chevenez appartenait alors au Chapitre de St-Ursanne qui en était le curé et le collateur. C'est lui qui nommait à ce poste le vicaire perpétuel. Chevenez était alors du diocèse de Besançon, comme toute l'Ajoie, sauf la Baroche. Le Chapitre usant de son droit de collature, songea à la mort du curé de Chevenez, Pierre-François Rossel, arrivée le 28 février 1750, à nommer à ce poste l'abbé Copin. Le Chapitre en effet, le nomma « vicaire perpétuel » de Chevenez. Il partit incontinent pour Besançon afin de présenter à l'archevêque sa no-

mination. Le 13 mars, l'abbé Copin était de retour sans avoir reçu l'approbation de l'archevêque. Celui-ci, contrairement aux droits séculaires du Chapitre, avait ouvert un concours pour la cure de Chevenez. Le Chapitre protesta énergiquement contre la violation de ses droits et défend à Copin de prendre part au concours. L'archevêque de Besançon, suivant en cela l'omnipotence de l'épiscopat de France, qui se continue de nos jours, méprisa les droits du Chapitre de St-Ursanne et nomma, après le concours, le 18 mars, Alexis Gelin, curé de Chevenez. Un procès s'en suivit entre le Chapitre de St-Ursanne et l'archevêque de Besançon. C'était déjà le troisième procès de ce genre intenté par le Chapitre de St-Ursanne à l'archevêché. A la Cour de Rome, ces procès traînaient en longueur et étaient très coûteux. A Rome, on reconnaissait volontiers le bien fondé du Chapitre, mais l'archevêque de Besançon était puissant, c'était le sujet du roi de France et les intrigues de cour l'emportaient souvent sur le droit et la justice.

On demanda donc à Copin s'il voulait soutenir les frais du procès. Il répondit qu'il n'en avait pas les moyens, il ne put même trouver une caution. Le Chapitre qui ne voulait pas abandonner ses droits, se contenta de demander à Copin « de s'obliger de resarcir les frais au cas de la possession pacifique du bénéfice : à quoi il donna un acte signé de sa main ». En attendant l'issue du procès, Copin remplaça au chœur de la collégiale de St-Ursanne le chapelain Alexandre-Magnus Meyer, clerc et organiste de Seckingen, qui s'était rendu à Constance pour y recevoir les ordres. Le

Feuilleton du *Pays du Dimanche* 15

### LE GUIDE DE L'EMPEREUR

PAR

RENÉ BAZIN

De la sorte, avec peu d'événements, beaucoup d'anniversaires qui rappelaient à chacun l'ancienneté de l'émotion qu'il éprouvait avec des jours de gêne où l'on regardait les yeux de Véronique, pour voir si elle ne se lassait pas, si elle espérait encore, et où elle répondait toujours oui, avec des misères, des ennuis, de menues discussions, les inquiétudes dissipées et renaissantes que causait la santé de M. Audouin, en somme avec la paix telle que les hommes peuvent l'avoir, les trois habitants du logis, laissaient passer les années.

Le printemps et l'été de 1893 furent particulièrement doux pour eux. Charles venait d'atteindre sa quatorzième année. Bien qu'il fût loin d'égaliser la taille de M. Audouin, il était robuste et assez grand; il avait le visage rose, deux touffes naissantes de poils dorés au coin des lèvres, des yeux bleus résolus; il avait une nature tendre, timide, silencieuse, capable d'élan d'enthousiasme et de dévouement qu'il n'exprimait pas et qu'il fallait deviner dans son regard où dans le timbre de sa voix. M. Audouin disait de lui: « Il se fera tuer au poste où on l'aura placé, et encore il attendra pour mourir qu'il ait pu rendre compte de l'incident à ses camarades. » Véronique disait de son côté: « Je suis sûre de lui », et elle lui reconnaissait ainsi un bon nombre de fortes qualités. La vocation militaire n'avait jamais fait doute. Mais on venait de se résoudre d'envoyer Charles à Nancy, au début de la nouvelle année scolaire. Il suivrait les cours d'enseignement moderne, il apprendrait un peu de dessin, un peu

de musique, il commencerait à monter à cheval et, quand l'âge viendrait où l'on peut s'engager quand la dix-huitième année sonnerait, il serait sûr de franchir rapidement les premiers grades, avec la belle instruction qu'il aurait reçue. La séparation approchait, on la sentait, et cela donnait un prix nouveau à l'intimité. De plus, la saison était clémente, les rhumatismes laissaient une trêve à M. Audouin et lui permettaient de plus longues sorties. Enfin, le temps avait passé depuis le jour où l'enfant avait été recueilli dans la maison de la rue d'Inglemur, et l'affection qui liait ces trois êtres ressemblait si bien à l'affection familiale, que personne ne l'en distinguait, ni eux ni les indifférents. Quatorze ans de silence avaient consacré l'adoption. Les trois Audouin, comme on les appelait, formaient un groupe heureux, presque jaloux. Quand ils traversaient les rues de Toul ou les villages voisins, bien peu de gens soupçonnaient que les trois promeneurs n'étaient pas le grand-père, la mère et le petit-fils.